

FICHE PRESSE

Burthecourt-aux-Chênes, le jeudi 7 novembre 2024



Le Département de Meurthe-et-Moselle aux côtés de la profession agricole

Parce que le Département considère que l'agriculture joue un rôle majeur dans la vie et le développement des territoires de Meurthe-et-Moselle, et malgré un contexte légal et budgétaire, fait le choix de poursuivre son soutien au monde agricole, lui-même confronté à des aléas économiques et climatiques dont les effets sont venus, ces dernières années, impacter encore davantage des exploitations déjà fragilisées.

Les différentes facettes de l'agriculture sont synonymes de création de richesses, d'innovation, d'animation du monde rural, d'aménagement du territoire et d'activation de solidarités multiples et précieuses. Elles doivent aussi répondre aux attentes de la population en matière de qualité de l'alimentation et de retour à un lien fort entre ce que produisent les territoires et ce que consomment leurs habitants – c'est tout le sens de la dynamique portée par le Département et la profession en faveur des projets alimentaires territoriaux et l'approvisionnement de la restauration collective et en premier lieu des cantines des collèges.

Les domaines de la solidarité, de l'insertion, de l'environnement, du tourisme et de la veille sanitaire, en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental, sont les axes du soutien aux organisations professionnelles.

le dispositif départemental initié en 2020 pour permettre le cumul de l'allocation du RSA avec les revenus du travail saisonnier effectué au sein d'exploitations arboricoles, viticoles ou maraîchères,

les conventions passées avec des éleveurs pour le pâturage et la fauche sur les espaces naturels sensibles (ENS), la filière foin en développement sur le secteur du Parc naturel régional de Lorraine,

la contractualisation pour la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales sur les sites Natura 2000 ou encore le recyclage agricole des boues d'épuration ;

En matière de veille sanitaire, le département apporte avec le laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD) un outil de proximité efficient, réactif et reconnu dans les domaines de la santé animale et de la sécurité alimentaire ; une équipe de 17 personnes de formation scientifique et technique, dotée de moyens performants, y travaille au quotidien au service de l'agriculture, de l'environnement et de la sécurité sanitaire.

La charte pose également des objectifs en matière de promotion et le développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie, de protection des ressources naturelles et notamment de la ressource en eau, de production d'énergies renouvelables, le soutien aux exploitants agricoles rencontrant des difficultés économiques et sociales, la coopération entre la profession agricole et les réseaux de lutte contre la précarité alimentaire permettant le développement du don de produits frais et locaux. le développement du tourisme vert, etc.



DANS LE DETAIL

L'objectif du département pour cette charte 2024 est de conforter le partenariat préexistant dans ces domaines clés. A cet égard, la chambre départementale et le département conviennent de partager les enjeux énumérés ci-après, qui justifient le soutien financier apporté.

Agriculture et environnement

Les actions soutenues par le département ont pour objectifs :

- la promotion et le développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie,
- la défense du modèle polyculture-élevage, notamment pour permettre le maintien des prairies, la diversification des productions et le développement des circuits alimentaires de proximité,
- le développement des mesures agro-environnementales,
- la protection des ressources naturelles et notamment de la ressource en eau, avec des actions spécifiques sur les aires d'alimentation des captages,
- la production d'énergies renouvelables telles que la biomasse ainsi que la réduction de la consommation énergétique des exploitations.

Agriculture et solidarité

Les actions soutenues par le département ont pour objectifs :

- l'organisation d'un soutien et d'un accompagnement personnalisé accessibles à tout exploitant agricole connaissant des difficultés économiques et sociales,
- l'articulation de l'offre et de la demande en matière de remplacement des agriculteurs et agricultrices sur leur exploitation, pour que chacun-e d'entre eux/elles puisse être secondé ou suppléé en cas d'absence temporaire due à une maladie, un accident, un décès, ou encore en cas de congé de maternité ou de paternité,
- la coopération entre la profession agricole et les réseaux de lutte contre la précarité alimentaire permettant le développement du don de produits frais et locaux.

Agriculture et insertion

Les actions soutenues par le département ont pour objectifs :

- l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi grâce à des dispositifs « passerelles »,
 - l'accompagnement de bénéficiaires du RSA souhaitant découvrir les métiers de l'agriculture, entreprendre une formation dans ce domaine et/ou s'y engager professionnellement, en tant que salarié-e ou en tant qu'exploitant-e.
- Agriculture et accueil*
- Les actions soutenues par le département ont pour objectifs :
 - le développement du tourisme vert, notamment autour du réseau Bienvenue à la ferme,

- la présence d'exploitants de Meurthe-et-Moselle sur les manifestations visant à promouvoir l'agriculture et à la faire mieux connaître de la population,
- l'accueil du grand public et des scolaires sur les fermes pour une présentation des productions et des pratiques, souvent en lien avec les circuits alimentaires de proximité,
- les opérations de sensibilisation des publics scolaires et notamment des collégiens, notamment en lien avec la Cité des paysages.

Agriculture et veille sanitaire

Sous cette rubrique, les actions soutenues par le département ont pour objectifs :

- le maintien du dispositif mutualiste conçu par les éleveurs de Meurthe-et-Moselle pour garantir la santé des cheptels sur l'ensemble du département, au profit de la santé des populations,
- la maîtrise de l'administration aux animaux d'élevage des médicaments en général et des antibiotiques en particulier, dans le but de limiter leur impact direct et indirect (déchets et résidus) sur l'environnement et la thérapeutique humaine.

Bénéficiaires	
Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle	139 650 €
Association lorraine pour la promotion en agriculture (Alpa)	17 000 €
Fédé départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA 54)	10 000 €
Groupement des agriculteurs biologiques de Meurthe-et-Moselle (Gab 54)	7 000 €
Groupement de défense sanitaire de Meurthe-et-Moselle (GDS 54)	60 000 €
Jeunes agriculteurs de Meurthe-et-Moselle (JA 54)	20 000 €
Organisme de défense et de gestion de l'AOC Côtes de Toul (ODG)	10 000 €
Association Réagir 54	34 000 €
Association Saveurs paysannes	12 000 €
Service de remplacement de Meurthe-et-Moselle	21 000 €
Association Solaal Grand Est	5 000 €
Association Solidarité paysans Lorraine et Haute-Marne	3 000 €
Association Terre de Liens Lorraine	15 000 €
Total	353 650 €

Les aides proposées au titre de l'exercice 2024 font l'objet d'une convention spécifique entre le département et chacune des structures bénéficiaires.

Contact relations presse

Didier Jacquot
 06 03 22 20 58 – 03 83 94 54 74
 djacquot@departement54.fr